

Date de dépôt : 13 avril 2021

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : OUI à une prime nette exceptionnelle de 1000 francs pour les infirmières et infirmiers !

Rapport de majorité de M. Sandro Pistis (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Françoise Nyffeler (page 18)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Sandro Pistis

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet, la commission des pétitions a traité en trois séances la pétition **2104** « OUI à une prime nette exceptionnelle de 1000 francs pour les infirmières et infirmiers ! ». Mes remerciements s'adressent à la présidente, pour la qualité des débats qu'elle a su gérer avec fermeté.

Mes remerciements vont également à M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de la commission, ainsi qu'à M. Christophe Vuilleumier, procès-verbalise, qui a su tenir et retranscrire avec rigueur les diverses interventions des orateurs.

Séance du 8 février 2021

Audition de M^e Daniel Meyer, pétitionnaire

M. Meyer rappelle qu'au cours du mois de mai 2020, les autorités cantonales et fédérales vantaient le personnel hospitalier, et il estime qu'il est

possible d'en faire plus pour les infirmières et infirmiers, notamment avec une prime. Il remarque que c'est la première fois qu'il rédige une pétition et qu'il participe à une visioconférence. Il ajoute qu'en une semaine, il est parvenu à réunir plus de 500 signatures pour cette pétition qui était destinée dans un premier temps à M. Poggia, lequel lui a répondu qu'il existait d'autres méthodes pour remercier les collaborateurs qu'une prime, ce qui l'a déçu raison pour laquelle il a adressé une pétition identique à la commission.

Il pense en l'occurrence qu'une prime est la meilleure des manières pour remercier un collaborateur lorsque l'on est satisfait de ses prestations. Il observe que le canton de Vaud et la Coop ont recouru à cet usage. Il observe également qu'il lui a été demandé pourquoi ne cibler que les infirmières dans cette pétition, et il précise que ce sont elles qui sont en première ligne et qui risquent leur vie tout en assurant des horaires particulièrement soutenus.

Il indique que cette prime ne concernerait que les infirmières et infirmiers des HUG puisque c'est cette structure qui a accueilli les malades du Covid.

Il signale, cela étant, que les HUG sont conscients des sacrifices de ces collaborateurs puisque l'institution leur a offert un panier de légumes et une BD.

Un député UDC se demande tout de même pourquoi n'avoir ciblé que les infirmières et infirmiers puisqu'ils n'ont pas été les seuls à être confrontés à cette problématique. Il pense ainsi à la chaîne de secours mais aussi aux caissières des supermarchés. Il précise que ces dernières ont été confrontées à d'autres problèmes puisqu'elles ont été très peu à toucher l'entier de la prime, celle-ci ayant été conditionnée à leurs heures de travail.

M. Meyer répond que sa vision est peut-être simpliste mais il estime que ce sont les infirmières et infirmiers qui courraient le plus de risques en étant au contact direct et constant des patients malades du Covid. Il ajoute qu'il comprendrait si la commission devait estimer qu'il fallait élargir le champ des bénéficiaires de cette prime.

Un député PLR salue la démarche de M. Meyer. Il remarque alors que M. Meyer semble avoir été témoin du dévouement des infirmières et infirmiers et il demande des explications à ce propos.

M. Meyer répond avoir eu l'occasion de discuter avec de nombreuses personnes qui travaillent au sein des HUG, et avoir entendu leurs craintes et vu leur épuisement, ce qui ne les a pas empêchés de continuer à travailler.

Ce député PLR demande si ces personnes lui ont expliqué quels avaient été les moyens mis en place pour faire face à cette épidémie.

M. Meyer répond par la négative et pense que l'institution leur a donné un équipement adéquat.

Le député PLR évoque le panier garni et demande si M. Meyer sait que le personnel hospitalier a bénéficié de trois jours de congé supplémentaires.

Il remarque que ces trois jours représentent, sous l'angle financier, un montant de 1 000 francs et il se demande si cette compensation ne rejoint pas l'intention du pétitionnaire.

M. Meyer répond être heureux de l'entendre. Il se demande à quel moment ces trois jours ont été octroyés aux infirmières et infirmiers et si ce n'est pas cette pétition qui a permis de dégager ces trois jours de repos.

Ce député PLR remarque que c'est peut-être le cas, et il se demande à nouveau si cette reconnaissance ne rejoint pas l'intention de la pétition.

M. Meyer répond que c'est un geste appréciable.

Un député PLR remarque que de nombreuses opérations ont été repoussées en raison du Covid et il indique avoir entendu de nombreux médecins spécifier qu'ils travaillaient au ralenti. Cela étant, il se demande s'il ne faudrait pas cibler également les aides-soignants qui ont été au front au même titre que les infirmières et infirmiers.

M. Meyer acquiesce. Il mentionne qu'il aurait été d'accord de discuter avec le Conseiller d'Etat, mais il mentionne que dans son esprit, la pétition visait bel et bien les infirmières et infirmiers.

Une députée EAG demande si M. Poggia lui a précisé les alternatives à une prime éventuelle. Elle se demande si M. Meyer a été également témoin de la réaction des infirmières et infirmiers lorsqu'il a été proposé de couper leur salaire de 1%.

Elle pense par ailleurs qu'il serait pertinent d'élargir cette pétition aux aides-soignants ainsi qu'aux nettoyeurs qui ont dû fournir des efforts particuliers durant cette période. Elle ajoute que cette pétition est très utile et permet de mettre en lumière les risques que le corps médical encourt.

M. Meyer signale avoir fourni une copie de la réponse de M. Poggia qui a indiqué qu'il serait possible de remercier les collaborateurs par le biais de formations. Il ajoute ne pas avoir eu l'occasion de discuter avec les infirmières et infirmiers de la réduction de salaire. Il signale encore ne pas être opposé à un élargissement de la pétition aux aides-soignants et aux nettoyeurs. Il répète que le but est de demander aux autorités de ne pas s'en tenir uniquement à des remerciements oraux.

Un député S se demande s'il ne faut pas non plus penser aux proches des infirmières et infirmiers. Il remarque par ailleurs qu'une prime permettrait en outre de consolider les salaires les plus bas tout en relançant l'économie.

M. Meyer répond partager cet avis mais il pense que c'est aux députés de soutenir ces aspects. Il répète ne s'en tenir qu'à la question des infirmières et infirmiers et il ne croit pas que ce soit à lui de proposer un élargissement des bénéficiaires. Il signale par ailleurs que de nombreuses personnes n'ont pas reçu les RHT puisqu'elles n'étaient pas engagées depuis suffisamment longtemps chez leur employeur. Il ajoute que la prime vise surtout à contenter ce personnel médical et non à relancer l'économie.

La présidente demande si la commission peut recevoir une copie de la réponse de M. Poggia.

M. Meyer acquiesce.

Discussion interne

Suite à des échanges en commission, il a été décidé que l'audition de M. Poggia est maintenue et celle des HUG sera organisée.

Séance du 1^{er} mars 2021

Audition de M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat (DSES)

M. Poggia prend la parole et observe que ces deux pétitions proposent une reconnaissance en faveur du corps infirmier pour l'une, et pour le personnel des EMS pour l'autre, par le biais d'une prime. Il explique que ce sujet a été abordé au sein du Conseil d'Etat qui n'a pas manqué de rappeler sa reconnaissance à plusieurs reprises à ces professionnels engagés en première ligne dans le cadre de la crise, étant entendu qu'il existe d'autres professions qui ont été largement engagées comme les nettoyeurs.

Il mentionne que le Conseil d'Etat a finalement renoncé à prendre une décision allant dans le sens d'une prime puisqu'il est compliqué de définir le cercle exact des bénéficiaires, ce qui pourrait générer un sentiment d'inégalité de traitement pour de nombreuses professions laissées de côté.

Il ajoute que le second motif du renoncement du Conseil d'Etat est de nature financière. Il rappelle alors les montants engagés dans la crise et les conséquences économiques, et il observe que l'on est en droit d'attendre, quoi qu'il en soit, l'engagement du personnel hospitalier dans une crise de cette nature.

Il pense, cela étant, que la reconnaissance attendue n'est pas forcément de nature financière, ce d'autant plus que 500 francs ou 1 000 francs représentent peu de choses. Il ajoute que l'ensemble de la prestation pour les

finances du canton se monterait à 6,5 millions, à hauteur de 1 000 francs par infirmière. Il remarque que le canton de Vaud a pris cette décision. Il rappelle en outre que les HUG ont accordé des prestations en nature et des primes spéciales. Il précise que les repas de midi ont notamment été offerts. Il déclare que le Conseil d'Etat n'est donc pas favorable à ces pétitions. Il signale encore que compte tenu de la situation économique, ce personnel bénéficie d'un emploi assuré ce qui représente en soi une forme de reconnaissance.

Un député S déclare que le canton de Vaud donne une prime de 900 francs pour chacune des 14 000 personnes concernées et prend en compte les EMS. Il observe que ce canton fait preuve d'une véritable volonté politique et il mentionne que cela fait mal de penser que Genève ne fait rien en comparaison au canton de Vaud. Il se demande si la décision de ce canton n'a pas fait réfléchir le Conseil d'Etat.

M. Poggia se déclare être toujours très ému de constater que le canton de Vaud prend souvent des décisions de manière unilatérale, en mettant tout le monde dans l'embarras et en se mettant en avant.

Il constate que le canton de Vaud fait d'ailleurs cavalier seul dans de nombreux domaines. Il précise ne pas être le seul à être agacé.

Ce député S demande quel est le total des investissements consacrés à la santé au cours de cette année exceptionnelle.

M. Poggia répond que les crédits supplémentaires pour les HUG ont dépassé les 150 millions, notamment pour assurer les relèves nécessaires qui devaient soulager le personnel lors de la seconde vague.

Ce député S remarque qu'il est difficile de ne pas évoquer la polémique sur l'augmentation de salaire du directeur des HUG. Il se demande s'il ne faut pas craindre une réaction à cet égard alors que rien n'est proposé pour les travailleurs.

M. Poggia répond qu'il lui serait très agréable de voir son nom associé à un don au personnel hospitalier mais il rappelle qu'il est facile de faire des cadeaux avec de l'argent public. Il signale ensuite que M. Levrat a renoncé à son augmentation alors même qu'il est le directeur d'un établissement de ce type le moins payé de Suisse. Il remarque cela étant que si l'on veut que le service public soit aussi performant que le privé, il est nécessaire de faire des choix.

Il rappelle par ailleurs que le salaire de M. Levrat a au demeurant baissé par rapport au salaire du directeur précédent. Il précise que le directeur actuel a fait beaucoup d'ordre dans l'institution. Et il mentionne qu'il est vrai que le moment de l'augmentation était particulièrement mal choisi.

Un député PLR remarque que les HUG ont mené une étude sur la contamination au sein du personnel de soins et il observe que le constat démontre que les soignants ne sont pas plus contaminés que le reste de la population. Il précise que les professionnels œuvrant dans les soins intensifs sont même moins contaminés que le reste de la population. Il demande la confirmation de ces résultats. Il ajoute que si tel est le cas, et même si un effort particulier a été consacré par les professionnels de la santé, ces derniers n'ont pas été mis plus en danger.

M. Poggia mentionne que la prime demandée est sollicitée en raison du surcroît de travail et non des risques encourus. Il mentionne ensuite ne pas avoir le résultat écrit de cette étude et n'avoir entendu qu'un explicatif oral.

Il ajoute que les réponses manquent par contre à l'égard des professionnels de la santé qui ont été contaminés mais il remarque qu'il s'agit vraisemblablement de contaminations externes à l'institution. Il signale en outre que les professionnels sont plus sensibilisés et se sont mieux protégés que le reste de la population.

Une députée EAG remarque que M. Poggia indique que le salaire du directeur est insuffisant au vu de son travail, mais elle se demande s'il n'en va pas de même des aides-soignantes et des nettoyeurs. Elle se demande dès lors si cette prime ne serait pas justement la bienvenue au vu de leur salaire qui est particulièrement bas.

M. Poggia estime que ces salaires doivent être réévalués. Il précise qu'une procédure est d'ailleurs en cours afin de présenter un dossier complet prenant en compte les nouvelles compétences des aides-soignants (ASSC).

Un député MCG demande si les employés de l'hôpital ont déjà obtenu une compensation sous la forme de congé ou de jours de vacances.

M. Poggia acquiesce en mentionnant que les HUG et l'IMAD ont adopté les mêmes règles, et il remarque que 15 jours de congé supplémentaires ont été octroyés ainsi qu'une rémunération accrue des heures supplémentaires des hauts cadres.

Il ajoute que seuls les EMS qui, pour la plupart, sont des entités privées, n'ont pas appliqué ces règles.

Le député S demande si cette prime de 900 francs ne pourrait pas renforcer l'engagement et le moral des employés. Il se demande si un geste de cette nature s'est déjà produit par le passé.

M. Poggia ne pense pas que ces 900 francs améliorent l'engagement de ces professionnels qui sont épuisés. Il ajoute que lorsque la crise sera passée,

des reconnaissances plus formelles pourront être organisées comme des soirées du personnel.

Le député S observe qu'il y a donc eu une prime pour les policiers lors d'un championnat de foot alors que tel n'est pas le cas dans le cadre d'une crise sanitaire majeure. Il se demande s'il n'y a pas un manque de cohérence à cet égard, ce d'autant plus que nombre de personnes constatent un manque de cohérence de la part des autorités.

M. Poggia déclare n'avoir eu aucun message du personnel de santé lui signifiant un regret à l'égard d'un manque de reconnaissance. Il signale que le canton est mis très largement à contribution dans le cadre de cette pandémie, contrairement à l'Euro 98.

Une députée EAG déclare être contente d'entendre que les salaires des aides-soignants sont en train de faire l'objet d'une réévaluation.

Cela étant, elle répète que ce personnel a travaillé beaucoup plus que normal justement avec un salaire très bas. Elle rappelle par ailleurs que de nombreux professionnels ont ressenti comme une blessure la tentative de diminution de salaire et elle se demande si cette prime ne constituerait pas une réparation.

M. Poggia mentionne que cette proposition n'était sans doute pas la meilleure idée que le Conseil d'Etat ait eue durant ces dernières années. Il remarque, cela étant, que le message était clair. Il ajoute ne pas être en faveur de l'octroi d'une prime en guise de réparation. Il répète que cette prime de 900 francs n'apporterait pas la satisfaction que les pétitionnaires imaginent tout en générant un sentiment d'injustice dans d'autres professions.

Un député UDC se demande si c'est une prime que la police a reçue en 1998 ou s'il ne s'agissait pas d'une compensation pour les heures supplémentaires.

M. Poggia répond que c'est peut-être le cas puisque passé un certain seuil, les heures supplémentaires ne peuvent pas être compensées selon les mécanismes salariaux de l'Etat.

Un député PLR se demande quelles autres mesures appropriées pourraient être prises pour marquer une reconnaissance à l'égard de ce personnel.

M. Poggia répond que le Conseil d'Etat a réfléchi assez largement à cette question et il observe avoir même reçu une proposition d'un fournisseur de médailles. Il ajoute que les différentes idées évoquées semblaient pourtant trop anodines, et il remarque avoir par contre écrit des lettres de remerciements. Il mentionne que la peur de mal faire a peut-être été un facteur d'inertie.

La présidente rappelle que M. Levrat doit encore être entendu à l'égard de la P 2104

Séance du 8 mars 2021

Audition M. Bertrand Levrat, directeur général des HUG et de M^{me} Sandra Merkli, directrice des soins des HUG

M. Levrat prend la parole et déclare qu'il est vrai qu'un travail exceptionnel a été réalisé par les collaborateurs durant l'année 2020 et au cours des premiers mois de cette année, et il pense que la pétition vise à remercier cet effort particulier. Il estime que la question est légitime et valide. Cela étant, il mentionne qu'il y a un aspect de justice et d'équité à prendre en compte puisque cette pétition vise uniquement les infirmiers. Il remarque que l'on pourrait donc se poser la question des assistants de laboratoire, des balayeurs, des transporteurs et des nombreux métiers qui ont été également largement mis à contribution et qui ne bénéficieraient pas de cette prime.

Il observe qu'il serait par ailleurs injuste de n'attribuer une prime qu'à certains infirmiers, ce d'autant plus que les infirmiers qui ne se sont pas occupés des malades du Covid ont été également largement mis à contribution dans les autres services. Il se demande par ailleurs ce qu'il faudrait envisager à l'égard du personnel de l'Imad ou des policiers et il pense qu'il faut être attentif à l'entier de la problématique.

Il signale ensuite que les HUG ont offert trois jours de congé supplémentaires à l'ensemble du personnel. Il remarque par ailleurs que les HUG ont reçu plus de 7 millions de fondations et de privés pour soutenir l'institution, ce qui a permis d'offrir les repas au personnel, ainsi qu'un panier garni en fin d'année. Il précise que ces gestes étaient symboliques mais importants puisque la reconnaissance devait être marquée. Il répète que si la reconnaissance est nécessaire, cette pétition ne vise qu'un cercle de professionnels en créant une injustice à l'égard de nombreuses autres personnes.

M^{me} Merkli déclare qu'il est en effet beaucoup question des infirmières, mais elle mentionne que celles-ci n'auraient pas pu faire grand-chose sans les brancardiers, les nettoyeurs et de multiples professions qui ont également pris des risques durant les premiers jours. Elle estime également qu'une part d'incompréhension naîtrait si une prime n'était attribuée qu'à un cercle de professionnels.

Un député PLR demande si ces professionnels ont été réellement exposés au danger ou si des mesures de protection ont été prises. Il se demande

également ce qu'il en est de l'étude qui a été menée sur le taux de contagion inhérent au personnel hospitalier.

M. Levrat répond que toutes les mesures de sécurité ont été prises. Cela étant, il précise qu'il est évident que le risque n'était pas nul. Il ajoute que dans certains services de gériatrie où les patients ne comprenaient pas qu'il leur fallait porter le masque, le taux d'infection s'est révélé élevé, formant de véritables clusters.

Il signale être entré dans des unités Covid tous les jours puisqu'il n'est pas pensable que le directeur général ne visite pas ces lieux. Il indique que fort heureusement, il n'y a pas eu de décès au sein du personnel en raison du Covid, mais il déclare que cette perspective était dans tous les esprits. Il ajoute que le personnel portait donc des blouses, des surblouses et du matériel qui parfois présentait des faiblesses.

Il signale également que les deux vagues ont été vécues très différemment puisqu'au printemps 2020, personne ne savait si les stocks de matériel, voire même d'anesthésiants, seraient suffisants. Il répète que l'exposition, dans certains lieux, a été plus grande. Il déclare que 2000 soignants ont été infectés par le Corona et il mentionne que l'immense majorité d'entre eux se sont infectés en dehors des unités de soins où les gestes barrières étaient très forts. Il précise qu'il y a eu très peu de transmission au sein des soins intensifs où les patients sont immobiles.

Il déclare alors avoir croisé des soignants avec la vocation chevillée au corps, et il remarque que tout le monde a eu peur de ramener le virus à la maison. Il répète, une fois encore, qu'il n'est pas possible d'exclure complètement que certains aient été infectés au sein des HUG.

Un député PLR demande si les soignants les plus à risques ont été retirés.

M. Levrat acquiesce en mentionnant que ceux-ci ont été affectés, notamment, au service du médecin cantonal.

Un député S évoque la décision du canton de Vaud qui a attribué une prime de 900 francs au personnel de soins des hôpitaux et des EMS, en excluant le personnel administratif, les médecins-cadres et les membres de la direction. Il précise qu'il est question de 14 000 personnes et il demande ce qu'il faut en penser.

M. Levrat répond que les syndicats ont indiqué que cette somme était ridicule et qu'il aurait fallu trois fois plus. Il ajoute qu'il est certain que cette décision a fait beaucoup discuter. Il observe par ailleurs que le CHUV n'a pas pu offrir les repas, ni les places de parc, ni des hébergements en cas de besoin, comme l'ont fait les HUG.

Il mentionne que cette question est politique et managériale. Il répète qu'il n'est pas bon d'exclure des catégories de la reconnaissance en signalant qu'aux HUG, des administratifs sont venus en soutien dans les unités Covid. Il observe ensuite que l'immense majorité des cadres a passé six mois au sein des HUG sans prendre de congé et il répète qu'imposer des catégories semble particulier.

Il déclare ensuite qu'au sein de l'institution, certains estiment qu'un geste supplémentaire serait nécessaire alors que d'autres pensent avoir simplement fait leur devoir. Il ajoute que cette crise n'est pas terminée et est astreignante pour tout le monde et il ne sait pas si une prime est nécessaire, mais il déclare qu'il est évident que les professions d'infirmier et d'aide-soignant devront faire l'objet d'une attention particulière au cours de ces prochaines années.

Il signale encore que la prime vaudoise est intervenue très tôt dans la crise et il remarque que nul ne sait si une troisième vague n'interviendra pas. Il remercie alors le Grand Conseil pour avoir permis l'ouverture d'une section Covid.

Un député S demande si M. Levrat trouverait une prime appréciable tout de même, une prime attribuée à tout le monde.

M. Levrat répond que le projet SCORE proposait de revaloriser des professions soignantes et il pense que c'est sous cet angle qu'il serait bon de marquer une forme de reconnaissance pérenne. Il ajoute que tout le monde a besoin de reconnaissance et il estime qu'il serait bon que le Grand Conseil donne une reconnaissance à ceux qui se sont impliqués mais il répète qu'une forme d'équité est nécessaire.

Il rappelle avoir proposé que les bénéficiaires soient déclarés « citoyens d'honneur de Genève », une mesure d'autant plus intéressante que nombre de collaborateurs ne sont pas suisses. Il ajoute que s'il est question d'argent, il ne faudrait pas un montant trop bas, puisque cette prime serait considérée comme dédaigneuse.

Un député S évoque l'augmentation de salaire de M. Levrat dont il a été question avec M. Poggia et il demande comment expliquer la contradiction entre l'annonce de baisse de salaire des collaborateurs et cette proposition d'augmentation. Il salue la décision de M. Levrat qui a renoncé à cette augmentation.

M. Levrat répond qu'il est question de ce réajustement de salaire depuis 2016. Il observe que le salaire du directeur général des HUG est 30% plus bas que dans le reste de la branche. Il rappelle à cet égard que la moyenne est de 550 000 francs avec des hôpitaux comme Zurich et Berne où le salaire des directeurs est de 750 000 francs.

Il mentionne que l'annonce de cette augmentation était inadéquate compte tenu du moment et il comprend que cette annonce ait été ressentie négativement.

Il rappelle toutefois que lorsque cette décision a été prise, personne ne pouvait anticiper la colère de la population. Il signale encore que son salaire a été débattu au sein du Conseil d'Etat, salaire dont le montant a fuité dans la presse le lendemain et il pense que ce débat aurait dû rester confidentiel.

Il estime que cette question devra être reprise tôt ou tard, quoi qu'il en soit, et ce indépendamment de sa personne. Il précise, cela étant, s'être senti au marché aux poissons en entendant son salaire débattu en place publique.

Une députée PDC demande quel serait le montant si cette prime était attribuée.

M. Levrat répond qu'il y a 14 000 collaborateurs.

La députée PDC demande s'il a été interpellé par des employés pour obtenir une reconnaissance par le biais d'une prime.

M. Levrat répond que la question a été débattue au sein du conseil d'administration et il mentionne que des recherches ont été menées sans pour autant aboutir. Il remarque qu'entre temps, une deuxième vague est apparue et il déclare que cette question n'est pas une priorité de l'ordre du jour en comparaison de la question du vaccin, par exemple. En revanche, il mentionne qu'une forme de reconnaissance de la part du canton serait évidemment la bienvenue.

La députée PDC demande si d'autres types de reconnaissance sont prévus au sein des HUG.

M. Levrat répond par la négative.

M^{me} Merkli répond qu'il est plutôt question de soutien par le biais de psychologues qu'il faudrait pouvoir continuer à proposer. Elle ajoute que la fatigue compassionnelle se manifeste encore, ce d'autant plus que personne ne sait si une troisième vague doit advenir.

Cette députée PDC demande si cette mesure d'accompagnement se poursuit.

M^{me} Merkli acquiesce en mentionnant que ce soutien a toutefois diminué.

Un député PLR demande s'il y a eu des heures supplémentaires effectuées et rétribuées.

M. Levrat répond qu'il y a eu 17 000 heures supplémentaires pour les non-cadres et 50 000 heures supplémentaires pour les cadres, compensées à hauteur de 2,180 millions.

Ce député PLR demande si ce volume est plus important que le volume habituel. Il demande si la compensation est financière.

M. Levrat répond que normalement la compensation est proposée en temps, mais il mentionne que la crise actuelle a imposé la décision d'une compensation financière. Cela étant, il ne sait pas si ces heures supplémentaires sont plus importantes que durant les autres années.

M^{me} Merkli signale que le nombre d'heures supplémentaires est un peu supérieur à la normale. Elle ajoute que les heures supplémentaires sont rétribuées jusqu'à 60 heures, les heures supplémentaires de plus étant prises en récupération.

M. Levrat répète que les cadres n'ont pas pris de congé durant cette crise, ce qui explique la raison de leurs heures supplémentaires très importantes.

Une députée EAG remarque que la différence est impressionnante. Elle ne sait pas de combien de personnes il est question.

M. Levrat répond qu'il est question de 300 cadres et il remarque que leur investissement a été majeur. Il ajoute avoir dû envoyer de force des gens à la maison pour leur permettre de récupérer.

Une députée EAG demande si ce sont des heures simples ou des heures majorées.

M. Levrat répond qu'il y a un pourcentage en fin d'année par paquet d'heures supplémentaires, avec un plafond à 4%. Il ajoute que la B5 05 prévoit une augmentation de ce pourcentage de manière exceptionnelle et il remarque que ce taux est monté à 6% pour les quelques personnes ayant dépassé les 600 heures supplémentaires.

M^{me} Merkli précise que la compensation est de 150% pour le personnel.

Discussion interne

La présidente demande si les commissaires souhaitent de nouvelles auditions.

Une députée PDC pense que la commission a tous les éléments et peut maintenant débattre. Elle pense, cela étant, que l'on n'est plus à 14 millions près à Genève.

Elle ajoute qu'il est vrai que l'on ne peut pas faire de catégorie et elle estime que si une prime devait être octroyée, elle devrait l'être à l'ensemble du personnel des HUG.

Elle remarque qu'il est vrai qu'il faut revaloriser les professions de la santé mais elle n'est pas certaine que cette opération soit possible en quelques mois. Elle propose alors le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Un député UDC déclare que la direction a su prendre la mesure exceptionnelle de la situation actuelle, et il observe que les employés des HUG ont eu un certain nombre d'avantages. Il ajoute partager l'avis de M. Levrat en remarquant être même choqué de voir que cette pétition ne cible que les infirmières.

Il pense qu'il est nécessaire de considérer les HUG comme un ensemble. Il propose donc le dépôt de cette pétition qui discrimine de nombreuses professions, à l'instar de la pétition portant sur les EMS. Il rappelle, une fois encore, que des dizaines d'autres professions en dehors de l'hôpital, ont été confrontées au virus comme les chauffeurs de bus. Il rappelle que la population a par ailleurs appliqué des règles strictes et il déclare que l'Etat pourrait dès lors envisager une reconnaissance pour l'ensemble de la population en proposant une ristourne d'impôt à tout le monde.

Un député PLR déclare que le PLR votera le dépôt de cette pétition en rappelant avoir également voté le dépôt de la pétition sur les EMS dont le personnel a été plus exposé que le personnel des HUG. Il ajoute que les professionnels des soins ont fait l'objet d'une reconnaissance au travers de réaménagements divers et variés.

Il rappelle par ailleurs que la direction n'a pas de demandes provenant du personnel allant dans ce sens en précisant que c'est un accompagnement qui est plutôt nécessaire.

Il observe également que c'est l'ensemble de la population qui a été impactée et qui a fait un effort collectif. Il ajoute que les professionnels de la santé ont par contre l'avantage de la garantie du travail, ce qui n'est pas le cas de nombre de personnes. Il rappelle encore qu'il n'est pas possible d'amender une pétition et il signale que Genève est en effet à 15 millions près, une somme pouvant être utilisée dans un proche avenir pour venir en aide à des personnes restées sur le bord du chemin.

Un député MCG estime que M. Levrat a été très clair dans son exposé. Il déclare qu'il serait mal venu de cloisonner les bénéficiaires potentiels de cette prime, ce d'autant plus que les soignants ont bénéficié de trois jours de congé supplémentaires. Il mentionne que son groupe déposera donc cette pétition.

Il signale par ailleurs qu'il est déplacé de parler du salaire d'une personne qui est auditionnée par la commission.

Il pense que la présidente aurait dû intervenir lorsque cette question a été posée.

La présidente répond que M. Levrat n'avait pas besoin de répondre, mais elle remarque qu'il l'a fait avec brio.

Elle remercie le député MCG pour sa remarque.

Une députée PDC signale au député UDC avoir le sentiment d'avoir pris moins de risques en prenant le bus que les infirmiers des HUG. Cela étant, elle déclare être sensible au discours du député PLR et elle remarque que si cette prime ne devait pas être octroyée à l'ensemble du personnel elle la refuserait.

Un député S déclare que son parti soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat en considérant que cette pétition est un symbole. Il ajoute que l'exemple du canton de Vaud est frappant et il déclare que le Conseil d'Etat est libre de prendre une décision allant dans ce sens en l'étendant à l'ensemble des professionnels des soins. Il ne croit pas que la question de l'équité doive stopper cette question. Il pense que cette prime est un signe de reconnaissance important, notamment pour des travailleurs parmi les moins payés et qui font l'effort le plus important.

Il signale que sa question portant sur le salaire de M. Levrat était polie et respectable puisque publique. Il ajoute qu'il entendait sa question comme étant un droit de réponse donné à M. Levrat. Il observe que la fuite du Conseil d'Etat dont il a été question est une information importante.

Une députée V déclare que son groupe regrette que cette prime n'implique qu'une classe de soignants mais elle mentionne que cette pétition est une porte ouverte donnée au Conseil d'Etat. Elle estime que cette reconnaissance doit être exprimée. Elle remercie également la droite pour ses préoccupations portant sur une reconnaissance collective et elle se réjouit de constater qu'une majorité pourra se faire autour d'un RBI cantonal. Elle estime par ailleurs que la revalorisation des professions de la santé doit être réalisée, mais indépendamment de la problématique actuelle. Elle déclare que son groupe propose donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée EAG rappelle que le personnel des HUG travaille à flux tendu depuis des années et s'est vu menacé d'une baisse de salaire de 1%. Elle regrette également que seuls les infirmiers soient concernés par la pétition et elle pense qu'il aurait été également nécessaire de marquer une reconnaissance à l'égard du personnel des EMS.

Elle évoque ensuite le salaire du directeur des HUG et elle ne pense pas que cette question était déplacée puisque celle-ci a été rendue publique. Elle pense qu'il est nécessaire de soutenir cette pétition et elle mentionne que le

fait qu'elle ne s'adresse pas à l'ensemble du personnel pourrait déboucher sur la rédaction d'un second texte.

Un député PLR déclare que la communication du CHUV a créé de grosses crispations. Il mentionne que la prime n'a pas été octroyée à tous les professionnels des soins du canton de Vaud. Il pense, cela étant, que cette pétition ne doit pas être liée à la revalorisation des métiers de la santé.

Il souhaite par ailleurs relever que le texte de la pétition est très fort en excluant les médecins qui sont mis en opposition aux infirmiers. Il ne croit pas dès lors que cette pétition soit un bon message et il pense qu'il est nécessaire de réfléchir à d'autres moyens.

Un député PLR rappelle que le RBI n'est ni une prime ni un salaire. Il ajoute ne pas avoir été choqué par la question du député S, question qui a permis à M. Levrat de donner des réponses claires. Il se demande, cela étant, s'il ne serait pas judicieux d'éviter l'évocation de cette question dans le rapport.

La présidente répond qu'il en reviendra au rapporteur de prendre, ou pas, cette décision.

Une députée EAG signale que M. Levrat a indiqué que l'hôtel a été payé au personnel mais elle mentionne que cette mesure a été prise non pas pour une raison de gratification, mais plutôt comme un moyen de s'assurer de la présence du personnel dans l'institution.

Elle ajoute que la question de la reconnaissance sera importante à l'avenir, notamment pour des gens qui ont travaillé dans des conditions difficiles.

Votes

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2104 au Conseil d'Etat :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstention : 2 (2 PDC)

Le renvoi de la P 2104 au Conseil d'Etat est refusé.

La présidente passe au vote du dépôt de la P 2104 :

Oui : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Abstention : 2 (2 PDC)

Le dépôt pour information sur le Bureau du Grand Conseil de la P 2104 est accepté.

Mesdames, Messieurs les députés, vous comprendrez qu'à la lecture de ce rapport et des divers intervenants et prises de position, un certain nombre de questions sont restées sans réponse quant à l'équité de traitement.

Il est sûr qu'un travail exceptionnel a été réalisé par un grand nombre de soignants.

Toutefois, d'autres corps de métier ont également été sollicités pour venir en aide à la population.

Cela étant, il y a un aspect d'équité à devoir prendre en compte, puisque cette pétition vise uniquement les infirmiers.

On pourrait donc se poser la question des assistants de laboratoire, des balayeurs, des transporteurs du personnel de l'Imad ou des policiers et des nombreux métiers qui ont été également largement mis à contribution et qui ne bénéficieraient pas de cette prime.

Ne faudrait-il pas envisager envers ces derniers avoir une même approche et leur verser également une indemnité ?

Si nous tenons à remercier les soignants, il convient de ne pas oublier tous les personnels qui ont traversé la crise sanitaire et méritent également notre reconnaissance qui doit s'appliquer à tous.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission des pétitions, invite notre assemblée à soutenir le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (2104-A)

OUI à une prime nette exceptionnelle de 1000 francs pour les infirmières et infirmiers !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Par la présente, j'entends requérir votre soutien en faveur des infirmières et infirmiers qui ont tant enduré pendant la crise sanitaire que le monde a traversé.

En effet, depuis le début de la pandémie, ces femmes et ces hommes se sont consacrés corps et âme aux malades, exposant eux aussi leur santé et parfois même au péril de leur vie.

Depuis plusieurs semaines, ils sont en proie à la peur, à un stress continu et à un état de fatigue extrême en raison des horaires bousculés par les besoins de la crise. Ils ont été mobilisés au-delà de ce qui est admissible, mais n'ont pas hésité à mettre leurs forces au service de la population, au mépris du danger, afin de continuer à prodiguer aux patients les soins dont ils avaient tant besoin, et ce dans des conditions particulièrement difficiles et au prix de sacrifices personnels.

Certes, tout le corps médical a fait preuve d'un dévouement exemplaire pendant la pandémie. Cependant, contrairement aux médecins, chirurgiens ou radiologues, la rémunération des infirmières et infirmiers est dérisoire en comparaison du risque auquel leur intégrité, tant physique que psychique, a été exposée.

A l'instar de ce qui est décidé dans d'autres pays, je demande qu'une prime nette leur soit octroyée afin de récompenser leurs efforts.

J'ai été témoin du dévouement remarquable dont elles et ils ont fait preuve. Une grande partie d'entre nous les ont d'ailleurs applaudis tous les soirs depuis leurs balcons ou leurs fenêtres.

A présent, c'est au canton de leur témoigner cette reconnaissance.

N.B. 1 signature
M. Daniel Meyer
Rue Ferdinand-Hodler 7
1207 Genève

Date de dépôt : 13 avril 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Françoise Nyffeler

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

M. Meyer a pris l'initiative de cette pétition en constatant l'effort demandé et fourni par les infirmières et les infirmiers des HUG lors de la première vague de la pandémie du COVID. La population genevoise avait, elle aussi, remercié et exprimé sa reconnaissance pendant le confinement alors que le personnel soignant œuvrait au front pour sauver des vies dans des conditions particulièrement difficiles.

Le pétitionnaire a adressé cette pétition à notre commission après l'avoir adressée à M. le conseiller d'Etat Poggia qui lui avait répondu qu'il existait d'autres manières de remercier des collaborateurs qu'une prime.

Il se trouve que le canton de Vaud a, entre temps, choisi l'option prime pour remercier l'ensemble du personnel du CHUV à l'exception des médecins-cadres et du personnel administratif. Par ailleurs, la Coop a aussi fait ce geste financier pour ses employé.e.s mobilisé.e.s pendant le confinement.

A Genève, le personnel hospitalier a été remercié par des paniers de légumes et une BD par les HUG, ainsi que par trois jours supplémentaires de congé. Nous avons appris que de nombreux.ses bénéficiaires de ces jours de congé n'ont pas osé les prendre vu la surcharge de travail que cela aurait impliqué pour leurs collègues puisqu'ils n'étaient pas remplacé.e.s.

Si M. Poggia, que nous avons auditionné, estime que les salaires des aides-soignantes devraient être réévalués, il n'est pas d'accord pour autant avec la prime demandée par la pétition estimant que la reconnaissance attendue n'était pas nécessairement financière, ceci d'autant plus qu'il considère comme une reconnaissance le fait que le personnel soit assuré de son emploi. Une lettre signée de sa main, des repas au travail offerts sont les remerciements du département qui a même envisagé d'offrir une médaille au personnel soignant ou des soirées du personnel après la crise. Il a ajouté que « la peur de mal faire a peut-être été un facteur d'inertie ».

La prime de 900 francs offerte au personnel soignant du canton de Vaud semble avoir mis le conseiller d'Etat genevois dans l'embarras. Il a estimé que cela pourrait créer notamment un sentiment d'injustice dans les autres professions.

Lors de l'audition de M. Levrat il a déclaré qu'il estimait légitime de remercier par une prime ce personnel qui a fourni un travail exceptionnel. Il a considéré, d'ailleurs, que la prime devrait être élargie à d'autres catégories du personnel des HUG et non aux seuls infirmières et infirmiers et qu'une forme de reconnaissance de la part du canton serait la bienvenue. Il nous a dit avoir « croisé des soignants avec la vocation chevillée au corps qui tous avaient peur de ramener le virus à la maison ». Il semble, d'autre part, penser, comme nous, que les professions soignantes devraient être revalorisées.

Il a aussi relevé que le soutien psychologique devait continuer à être proposé au personnel qui souffre encore de fatigue compassionnelle. Ce qui démontre encore la lourde charge émotionnelle que cette pandémie fait vivre aux soignant.e.s des HUG.

Si nous nous inquiétons et dénonçons déjà depuis longtemps des conditions de travail et de la sous-évaluation des professions de soins accomplies en grande majorité par des femmes, il nous a semblé clair, dans ce contexte de travail déjà à flux tendu, que la pandémie a clairement représenté une surcharge de travail et des charges émotionnelles extrêmement lourdes.

Nous considérons donc que cette pétition demandant une prime de remerciement et de reconnaissance aux infirmières et aux infirmiers est plus que légitime. Nous aurions aimé élargir cette pétition aux aides-infirmier.e.s et aux nettoyeur.se.s, et nous espérons que le Conseil d'Etat prenne en considération cette demande légitime de prime pour les infirmier.e.s et l'élargisse.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les député.e.s, nous avons soutenu cette pétition et voté avec la minorité de la commission son renvoi au Conseil d'Etat.